

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

# 221€ bruts

## À QUEL PRIX ?

Dans cette période de crise économique où tout au long de l'année 2009 des plans draconiens d'économies et de restrictions se sont succédés, La Poste affiche un résultat positif de 531 millions. Chaque postier, soit 277 800 agents (y compris les CDD d'au moins 3 mois d'ancienneté), va donc toucher au titre de l'intéressement 2009, 221 € bruts soit 203,86 € nets (après déduction de la CSG CRDS) en fonction du temps de présence en équivalent temps plein.

Cette prime sera versée selon le calendrier suivant :

Le 16/3/2010	Envoi des bulletins individuels d'intéressement et des bulletins d'option PEG PERCO
Du 17/3 au 1 <sup>er</sup> /4/2010	Choix du postier pour un versement ou non sur PEG PERCO
Du 7 au 9/4/2010	Crédit des comptes PEG PERCO ou des comptes bancaires
24/4/2010	Fin de la période de versement sur PEG PERCO en exonération fiscale

Notre signature de l'accord d'intéressement témoigne de l'engagement de FO dans la défense des intérêts des postiers puisqu'elle a permis que les agents soient mieux récompensés pour leur contribution aux résultats de La Poste, résultats très éloignés du scénario catastrophe prédit par nos dirigeants.

**Cependant FO ne peut pas cautionner un dispositif qui voit ses effets s'améliorer au prix de :**

- **suppressions d'emplois,**
- **remises en cause des horaires,**
- **la dégradation des conditions de travail,**
- **charges de travail accrues,**
- **la pressurisation du personnel...**

**Pour FO,** la variation d'une partie de la rémunération en fonction de la performance des agents (primes individuelles) et des services (intéressement collectif) s'oppose à la nécessaire augmentation générale des salaires. À l'intéressement, FO préfère la reconnaissance des qualifications et de la valeur professionnelle des agents, au travers d'une augmentation régulière de leur rémunération et des possibilités de promotion.

L'intéressement par le biais d'allègements de charges participe à l'affaiblissement des régimes de retraite par répartition.

**Le 23 mars... Défendons nos retraites !**